



***DÉCLARATION DU CADD RELATIVE À LA LIBÉRATION DU SIEUR EZI MAWOUKO,
DÉTENU ARBITRAIREMENT PAR LE JUGE D'INSTRUCTION DE BADOU***

Le CADD porte à la connaissance de la population togolaise en général et en particulier, du peuple akposso, que le sieur EZI Mawouko est libéré le 07 novembre 2018 après plus de quatre mois de détention arbitraire.

En effet, le sieur EZI Mawouko a été arrêté le 15 juin 2018, alors qu'il se rendait à Lomé avec sa femme, la femme de son frère ainsi que sa tante maternelle, pour remplir les formalités de visa afin de se rendre au Gabon. Le juge d'instruction de Badou, M. AMENOUDO Komi Josephe, visant une somme de 3 000 000 de francs CFA, accusait EZI Mawouko de traite d'êtres humains, malgré les témoignages de femmes à l'encontre de l'accusation retenue contre EZI.

Le CADD rappelle que le juge d'instruction a encaissé 200 000 francs CFA le jour de l'arrestation du sieur EZI, avant de l'enfermer dans la prison civile d'Atakpamé.

Une fois interpellé, le CADD a saisi l'organe professionnel de la Défense des droits humains au Togo, notamment l'Association des victimes de torture au Togo (ASVITTO). Cette dernière a, à son tour, mené des démarches rigoureuses et fermes pour la mise en liberté du sieur Ezi.

Le CADD félicite ASVITTO pour son attachement aux valeurs démocratiques et populaires, en demandant la punition du juge d'instruction de Badou, qui a violé la dignité du compatriote Ezi, venu du Gabon afin de rendre visite à ses parents. La simple affectation du juge ne peut contribuer à la réduction de la corruption. Au contraire, ceci encourage les juges malintentionnés à transformer les tribunaux en des lieux de commerce.

Par ailleurs, le CADD invite le peuple togolais ainsi que les localités où la corruption reste l'activité favorite des juges à les dénoncer, soit à saisir ASVITTO pour qu'une réelle justice soit rendue.

Le CADD promet de mener des actions concrètes en collaboration avec ASVITTO ainsi que d'autres structures, pour prôner l'effectivité de l'État de droit au Togo.

Rédigée en Suisse, le 14 novembre 2018.

Pour le Bureau international du CADD,

Kossivi Oyono DAGBENYO, Coordinateur du CADD.

Ampliation : Toutes les structures de défense des droits humains et de lutte contre la torture.